

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_04_14

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2024 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2023	4 259 734,14 €	1 952 151,92 €	6 211 886,06 €
Affectation au financement de l'investissement	2 606 086,16 €		2 606 086,16 €
Recettes 2024	28 220 696,58 €	10 389 094,33 €	38 609 790,91 €
Dépenses 2024	25 023 175,93 €	7 055 461,43 €	32 078 637,36 €
Résultat avant report	3 197 520,65 €	3 333 632,90 €	6 531 153,55 €
Résultat de clôture 2024	4 851 168,63 €	5 285 784,82 €	10 136 953,45 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 4 851 168,63 €,
- un excédent de la section d'investissement de 5 285 784,82 €,
- un résultat global excédentaire de 10 136 953,45 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 5 215 377,57 €, le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE l'excédent d'investissement de 5 285 784,82 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 5 215 377,57 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 4 851 168,63 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
